

APPEL D'OFFRES

**Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE)
Collective**

Métier de la maintenance

**Maintenance mécanique de machine-outil
d'usinage**

Secteur Aire Urbaine

**UIMM Franche-Comté
Action 2017**

Date de lancement : 17/02/2017

Date de clôture : 3/03/2017

Date de décision : 6/03/2017

Formation organisée avec le concours financier du FPSP



Sommaire

Contexte du projet	3
Porteur	3
Co-financeurs	3
Contexte du projet.....	3
Objectifs	4
Objectifs généraux	4
Contenu attendu	4
Publics visés	4
Organisation de la formation	5
Période de formation	5
Nombre de session	5
Durée	5
Lieux	5
Nb stagiaires.....	5
Méthode pédagogique attendue	5
Modalité de mise en œuvre des prestations	5
Obligations du prestataire dans le cadre de la collaboration avec Pôle Emploi	6
Obligations	6
Obligations du prestataire dans le cadre des cofinancements	6
Obligations	6
Autres modalités	7
Conditions d'annulation de l'action de formation	7
Dispositions et exigences particulières	7
Modalités de réponse	7
Date de clôture	7
Interlocuteurs	7
Critères de sélection	7
Critères	7

Contexte du projet

Porteur UIMM FRANCHE-COMTE

Co-financeurs OPCAİM, FPSP

Contexte du projet

L'UIMM BELFORT – MONTBELIARD a détecté un besoin de personnel sur les métiers de la maintenance mécanique de machine-outil d'usinage, dans les entreprises de la région de l'aire urbaine.

Le territoire compte un certain nombre d'entreprises industrielles recensant des besoins en personnel qualifié, il est donc nécessaire de renforcer les équipes de maintenance pour maintenir et pérenniser leur activité.

Celles-ci rencontrent des difficultés de recrutement expliquées par le manque d'attractivité de ces métiers auprès des jeunes en orientation, une pyramide des âges vieillissante et à un manque d'anticipation des entreprises.

A cet effet, à l'issue du parcours POE, la branche métallurgie offre la possibilité aux bénéficiaires d'accéder à un emploi par le biais d'une embauche directe ou d'un contrat en alternance.

Objectifs

Objectifs généraux

Les bénéficiaires devront acquérir les compétences nécessaires à la maintenance mécanique concernant l'activité de machine-outil d'usinage.

Les bénéficiaires de la formation qui se sont positionnés sur ce métier en tension devront à l'issue de la formation avoir acquis des savoir-faire techniques permettant de réaliser les opérations de maintenance mécanique de machine-outil d'usinage.

Un comité de pilotage constitué de représentants du Pôle Emploi, de l'ADEFIM FC et de l'organisme de formation retenu se réunira au lancement de l'action et à mi-parcours. Une autre réunion se tiendra à la fin de l'action en POE Collective pour en faire un bilan et réfléchir à des pistes d'amélioration si nécessaire.

Contenu attendu

- **Formation technique** sur un parcours de maintenance mécanique de machine-outil d'usinage : lecture de plan, la constitution d'une machine-outil (cinématique, traditionnel, commande numérique), connaissance des matériaux, montage et démontage mécanique, les opérations de maintenance mécanique, la mise en œuvre de la maintenance mécanique sur des machines-outils d'usinage (impératif).

Mais aussi :

Une phase d'accueil (4 heures) pour que le règlement intérieur du centre de formation et les termes du contrat des bénéficiaires de la formation soient rappelés. Durant cette phase, les enseignements de la formation seront également présentés.

Bilan et évaluation : un bilan de l'action avec les bénéficiaires permettra de faire le point sur leurs compétences et leurs projets professionnels. L'organisme de formation devra proposer une solution qualifiante dans sa réponse.

Publics visés : Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi à la date du démarrage de l'action de formation, indemnisés ou non

Organisation de la formation

Période de formation Du 18 Septembre 2017 au 26 Janvier 2018

Il est prévu 57 jours (399 heures) de formation ainsi que 19 jours (133 heures) de stage en entreprise.

Nombre de sessions 1 session pour l'aire urbaine.

Durée 399 h soit 57 jours en centre de formation et 133 heures soit 19 jours en entreprise.

Lieux Aire urbaine

Nb stagiaires 12

Méthode pédagogique attendue :

La pédagogie devra favoriser l'animation collective tout en s'adaptant aux attentes individuelles. La formation devra alterner des apports théoriques et pratiques.

La formation devra obligatoirement être orientée sur la maintenance mécanique de machine-outil d'usinage, l'organisme de formation devra dédier des moyens spécifiques pour la mise en œuvre pratique.

L'organisme retenu sera en mesure de mettre à disposition des stagiaires du matériel et des outils conformes aux technologies actuelles.

Modalités de mise en œuvre des prestations :

Les actions proposées doivent être mises en œuvre par l'organisme selon les principes suivants :

- Evaluation des prérequis :

Evaluation en entrée de stage des acquis scolaire et du potentiel.

- Formation

- Evaluation et validation des acquis de la formation

Attestation de fin de stage.

Obligations du prestataire dans le cadre de la collaboration avec Pôle Emploi

- Evaluer les demandeurs d'emploi orientés par les prescripteurs et susceptibles de participer au dispositif.
- Transmettre à l'ADEFIM FC et à Pôle Emploi avant le démarrage de la formation (délai préconisé entre 3 et 5 jours), la liste nominative des demandeurs d'emploi sélectionnés en partenariat avec l'UIMM ainsi que leur profil au regard de la formation notamment en vue de vérifier que les candidats sont bien inscrits en qualité de demandeur d'emploi.
- Transmettre, dans des délais raisonnables, à Pôle Emploi :
 - Les informations nécessaires à l'établissement de l'indemnisation en AREF, de la RFPE et du versement AFAF
 - Les états de présence mensuels à l'appui du versement de l'AREF et de la RFPE
 - La déclaration en cas d'accident de travail

Obligations du prestataire dans le cadre des cofinancements

Tout organisme pré sélectionné en vue de la réalisation d'actions de formation comprises dans le périmètre de l'intervention communautaire et du Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP) est tenu de se conformer aux obligations suivantes :

- Publicité de l'intervention communautaire et du FPSPP auprès de l'ensemble des participants
- Production, en accompagnement de chaque facture émise, de l'ensemble des pièces justificatives non comptables relatives aux actions réalisées, telles que des feuilles d'émargement signées matin et après-midi par le formateur et les stagiaires, les attestations de formation cosignées par le stagiaire ou tout autre livrable permettant d'attester la conformité des prestations fournies (exemple : affiches utilisées, photos des salles de formation, supports pédagogiques...)

Autres modalités

Conditions d'annulation de l'action de formation :

L'UIMM FRANCHE-COMTE se réserve le droit d'annuler les actions de formation programmées en cas de défaillance totale ou partielle des cofinancements FPSP

Dispositions et exigences particulières

- Période de formation :
Du 18 Septembre 2017 au 26 Janvier 2018
- L'action se déroule dans les locaux de l'organisme ou des locaux adaptés aux objectifs de la formation loués ou mis à disposition
- La présence des stagiaires doit être tracée par ½ journée sur feuilles d'émargements différentes signées également par les formateurs

Modalités de réponse

Date de clôture

Clôture de l'appel d'offre le 3/03/2017 à 16 heures.

Interlocuteurs Les réponses doivent impérativement parvenir par voie postale ou par mail :

UIMM FRANCHE-COMTE
TEMIS
4 rue Sophie Germain
25043 BESANCON cedex

Ou par mail à l'adresse suivante :

servuimm@uimm-fc.org

Critères de sélection

Critères de sélection

L'organisme prestataire sera sélectionné par l'UIMM FRANCHE-COMTE sur les critères suivants par rapport au respect du contenu de la réponse au regard de l'appel d'offres:

- Descriptif des prérequis préconisés par l'organisme
- Conditions de mise en œuvre des évaluations pré-formatives
- Moyens, outils et méthodes pédagogiques
- Détail et adéquation du programme de formation aux objectifs et publics visés
- Détail et adéquation du mode d'évaluation et de validation des acquis
- Pertinence du calendrier
- Conditions tarifaires
- L'organisme de formation doit être reconnu dans le domaine de formation et avoir un numéro d'agrément à jour